

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 205
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

AFFAIRES MARITIMES



PROGRAMME 205
Affaires maritimes

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Eric BANEL

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Responsable du programme n° 205 : Affaires maritimes

Précisions sur le changement de responsable du programme

A partir du 1er mars 2022 le programme 205 est porté par la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA).

Les missions supportées par le programme 205 s'inscrivent dans quatre thématiques principales:

- l'économie maritime ;
- la plaisance et les environnements marins y compris la lutte contre les pollutions ;
- la sûreté et la sécurité maritimes ;
- la formation et la protection sanitaire et sociale des gens de mer.

La création du ministère de la mer en 2020 a donné une nouvelle impulsion à la politique de la mer. Elle se poursuit encore aujourd'hui avec la création de la direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA). Enfin, les récents événements maritimes tels que le Fontenoy du maritime, le *One Ocean Summit* et le renouvellement en cours de la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) attestent de cette dynamique sur les sujets maritimes.

L'année 2021 a donc contribué largement à cette montée en puissance, en étant la première année d'exercice du ministère de la mer. A ce titre, 154 M€ en AE et 159 M€ en CP ont été mobilisés en loi de finances initiale. Ils ont été complétés en cours d'année par des contributions de fonds européens et d'attributions de produits. Au total, toutes ressources confondues, le montant des crédits exécutés s'élève à 166 M€ en AE et 165 M€ en CP.

L'ensemble de ces ressources ont permis de poursuivre la réalisation de ses trois grands objectifs de performance :

- 1 - Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement ;
- 2 - Promouvoir et soutenir l'emploi et l'économie maritime ;
- 3 - Améliorer le contrôle des activités maritimes et matière de pêche et d'environnement.

Les crédits ont été consommés comme suit par action :

- Action 1 : près de 43 M€ en AE et 41 M€ en CP ont été dédiés à la sécurité et la sûreté maritimes. Les opérations de modernisation et de renouvellement des moyens opérationnels se sont poursuivies, en parallèle des actions conduites dans le cadre du plan de relance. Pour les CROSS, le déploiement de *Seamis* (outil de supervision et de coordination des opérations de sauvetage en mer) s'est étendu vers le Pacifique. L'Armement des phares et balises (APB) a pu renouveler un baliseur côtier à destination de la Corse, en plus de la poursuite du déploiement des outils PING et SYSSI, visant à diffuser l'information maritime et faciliter les opérations de suivi des installations relatives à la signalisation maritime ;

- Action 2 : près de 25 M€ en AE et CP ont été mobilisés pour la formation des futurs marins professionnels, leur protection sociale et le développement de nouveaux outils informatiques favorisant la dématérialisation des actes administratifs des marins (portail du marin, portail armateur). Une large partie de ces fonds sont des subventions versées à l'École nationale supérieure maritime (ENSM), aux lycées professionnels maritimes (LPM) et aux divers centres agréés en métropole et en outre-mer ;

- Action 3 : environ 76 M€ AE et CP ont été ciblés sur le soutien à la flotte de commerce et plus largement sur la promotion du pavillon français. Une majeure partie de ces crédits concerne la compensation aux caisses des exonérations de charges patronales dont bénéficient les armateurs de la flotte de commerce. Enfin en 2021, une aide

exceptionnelle destinée aux entreprises du secteur de ferries a été mise en place afin de soutenir les entreprises en raison des conséquences de la crise sanitaire ;

- Action 4 : plus de 12 M€ en AE et 13 M€ en CP ont financé l'entretien des moyens de lutte contre les pollutions maritimes, le renouvellement des unités de contrôle et le développement de la plaisance. Les unités de contrôle ont pu bénéficier de nouveaux moyens nautiques, notamment avec la poursuite des travaux sur le patrouilleur Méditerranée, qui sera définitivement soldé en 2022. Enfin le secteur de la plaisance a connu de nombreux changements avec deux principales réformes : l'externalisation du permis plaisance auprès d'entreprises privées et la modification du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) devenu la taxe sur les engins maritimes à usage personnel (TAEM), perçue par le guichet unique (GUFIP) mis en place à cet effet à Saint-Malo ;

- Action 5 : près de 10 M€ en AE et 9 M€ en CP ont servi à des dépenses diverses de soutien au programme (RH, services à compétence nationale Ecole nationale de la sécurité et de l'administration de la mer, DSI). Plus particulièrement, de nombreux projets SI ont été soutenus sur cette action. Il s'agit d'actions de simplification et de modernisation des procédures administratives au service de l'ensemble des usagers de la mer *via* de nouveaux portails informatiques et télé-procédures.

Le programme 205 a donc poursuivi de nombreuses opérations en 2021, participant ainsi globalement à la modernisation de l'administration publique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement

INDICATEUR 1.1 : Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS

INDICATEUR 1.2 : Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer

INDICATEUR 1.3 : Contrôle des navires

OBJECTIF 2 : Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime

INDICATEUR 2.1 : Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale

INDICATEUR 2.2 : Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime

OBJECTIF 3 : Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche

INDICATEUR 3.1 : Taux d'infractions constatées à la pêche

INDICATEUR 3.2 : Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement****INDICATEUR****1.1 – Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des personnes sauvées après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS	%	> 98,3	98,6	>98	>98	>98,9	>98

Commentaires techniques

La part des personnes sauvées après une opération coordonnée par les CROSS ou équivalent correspond au ratio entre le nombre de personnes retrouvées, assistées et secourues et mises hors de danger par le dispositif "recherche et sauvetage" coordonné par les CROSS et impliquant des unités de recherche et de sauvetage publiques ou privées et ce même nombre, auquel sont ajoutées les personnes disparues ou décédées dans un événement maritime coordonné par le CROSS.

Dans un certain nombre de cas, le CROSS ne peut identifier l'état physique final de la personne (non renseigné, inconnu). De même, du fait d'une absence de fonctionnement des flux de réplication, les données des CROSS SOI et AG n'ont pu être obtenues.

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM) à partir des statistiques (informations fournies par le système de gestion des opérations (SEAMIS) des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et des centres de coordination de sauvetage maritime.

Mode de calcul : ratio entre :

- le nombre de personnes retrouvées, assistées et secourues (catégories SECMAR – secours maritimes) et mises hors de danger par le dispositif « recherche et sauvetage » coordonné par les CROSS (numérateur), soit 10 344 personnes ;
- et le nombre de personnes impliquées, auquel sont ajoutées les personnes disparues ou décédées, dans un accident maritime (dénominateur), soit 10 456 personnes.

INDICATEUR**1.2 – Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'identification des navires à l'origine de rejets polluants et illicites en mer	%	5,1	14	>=10	>=10	8,8	>=10

Commentaires techniques

Le taux d'identification des navires pollueurs correspond au nombre des messages POLREP (échange d'information en cas d'événement de pollution ou de menace de pollution des mers) avec identification de la source du rejet illicite, rapporté au nombre total de messages POLREP confirmés, et hors pollutions accidentelles ou naturelles. L'identification met en œuvre l'ensemble des composantes de l'action de l'État en mer (AEM).

Un POLREP est « confirmé » lorsqu'un moyen de l'État a vérifié sur zone la nature du polluant. Il inclut les pollutions illicites issues de navires, les pollutions accidentelles, et les pollutions d'origine tellurique.

Une source identifiée est un navire à l'origine de rejets illicites et polluants en mer, ce qui exclut les pollutions organiques, les phénomènes biologiques de coloration de la mer, les macro-déchets et les débris végétaux.

Dans un certain nombre de cas, le CROSS ne peut pas identifier la source, car les pollutions ne sont pas issues de rejets de navires, mais sont d'origine tellurique. Le ratio n'est ainsi pas totalement révélateur de l'action des CROSS en matière de lutte contre la pollution et de recherche des contrevenants.

Les données 2018, 2019, 2020 et 2021 incluent les pollutions observées en métropole et dans la zone Antilles, Guyane et Réunion.

Source des données : statistiques des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

1.3 – Contrôle des navires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Niveau de sécurité sur la flotte domestique : taux de prescriptions sur contrôles majeurs	%	2,32	<6,5	<6,5	6.5	2.85	<6,5
Répression des pollutions : taux de poursuites pénales suite à contrôle environnemental des navires	%	0,63	>1,3	>1,3	>1.3	0	>1,3

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données : DAM à partir des données du système d'informations décisionnel GINA (enregistrement des visites de sécurité des navires sous pavillon français) et base de données européenne THETIS EU.

Mode de calcul :

- sous-indicateur n°1 :

Ratio simple entre : le nombre de contrôles majeurs ayant généré une prescription lors de l'ensemble des visites périodiques de l'année et le nombre de contrôles majeurs effectués lors de l'ensemble des visites périodiques de l'année.

Une prescription est un constat d'écart avec les normes en vigueur. Le non-respect d'une prescription peut aboutir au retrait du titre de navigation du navire.

- sous-indicateur n°2 :

Nombre de procédures pénales engagées sur le nombre de contrôles environnementaux réalisés sur des navires étrangers. Ce taux se base sur l'activité de contrôle des navires au titre des directives européennes environnementales via l'application THETIS EU.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, 163 pollutions ont été confirmées par moyens d'États et recensées par les CROSS dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française. 79 d'entre elles sont des pollutions par hydrocarbure ou substance liquide nocive, hors pollutions accidentelles ou rejets licites. 7 d'entre elles ont pu être reliées à un navire source. Dans la plupart des cas, il est difficile d'identifier la source, car ces pollutions sont généralement orphelines. Elles peuvent être aussi uniquement telluriques et ne nécessitent pas de moyens de lutte en mer. Le nombre de pollutions confirmées en 2021 traduit une baisse de 40 % par rapport à l'année 2020, en cohérence avec le nombre de signalements de possibles pollutions également en baisse de plus de 37 %.

La France s'appuie également sur le programme européen de surveillance par satellite des pollutions en mer (*CleanSeaNet*). Ces détections ne constituent que des suspicions de pollution, qui nécessitent une vérification sur zone pour déterminer s'il s'agit d'une pollution ou d'un phénomène naturel (algues, veine de courant, sédiments, etc.) Malgré cette limite, l'outil de détection satellitaire apporte une plus-value, en particulier au large et pour les régions de l'outre-mer, compte tenu de la surface des zones à surveiller. Ce type de surveillance remplit également une fonction dissuasive.

En 2021, *CleanSeaNet* a fourni 247 des 593 signalements reçus totaux par les CROSS. 71 d'entre eux ont été vérifiés par un moyen de constatation et ont ainsi pu être confirmés ou infirmés. La part dans ces signalements des détections satellitaires du programme européen est en légère augmentation par rapport à 2020 (+12%). Ce service représente près de la moitié des détections de possibles pollutions. Il est le premier vecteur de signalements relayés aux CROSS et remplit clairement une fonction dissuasive.

La fréquence des comportements délictuels et des flagrants délits semble désormais stabilisée à un très faible niveau, confirmant l'utilité de la surveillance préventive mise en œuvre par les services de l'État impliqués dans la mission de surveillance et de la politique pénale associée.

L'amélioration des techniques d'identification des navires pollueurs a eu un effet dissuasif important, car le nombre de pollutions détectées a diminué. Néanmoins, l'identité des navires qui continuent d'effectuer des rejets polluants reste difficile à établir, et nécessite l'intervention de moyens de contrôle, notamment aériens.

L'indicateur 1.3 relatif au renforcement de la sécurité maritime et de la répression des pollutions, rend compte de l'action de la Direction des affaires maritimes dans le domaine de la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la protection de l'environnement. Le développement des bases de données tant nationales que communautaires et le renforcement des normes environnementales génèrent un besoin de nouveaux types de contrôles (émissions atmosphériques des navires, eaux de ballast, déchets). Compte tenu du contexte particulier de la crise sanitaire pour les années 2020 et 2021, les tendances constatées sont à prendre avec précaution en raison de la typologie spécifique des inspections réalisées du fait des fortes contraintes subies lors de leur réalisation.

L'évolution du sous-indicateur n°1 reste fortement liée à la mise en place progressive d'un système de ciblage des navires, dont l'efficacité est basée sur le renforcement des contrôles des navires identifiés comme potentiellement les moins conformes aux normes en vigueur et les plus accidentogènes. La stabilité affichée pour les volumes de visites équivalents (5 974 en 2021 et 5 558 en 2020) traduit un maintien de la performance du pavillon. Ce résultat provient de l'effort soutenu des centres de sécurité et des DIRM à maintenir les visites malgré les très fortes contraintes subies sur leur organisation (pics d'activités, protocoles sanitaires particuliers d'inspection), au bénéfice de l'accompagnement des flottilles et des marins.

Une évolution à la hausse de l'indicateur est toutefois attendue pour les années suivantes du fait du basculement progressif vers le nouveau mécanisme de ciblage, avec un taux accru d'anomalies détectées attendu dans un premier temps. L'effet incitatif recherché porte toujours sur la responsabilisation de l'utilisateur et devrait après une période de plus ou moins 5 années se concrétiser par la baisse progressive de cet indicateur puis sa stabilisation vers une valeur cible encore inconnue.

Sous-indicateur n°2, en 2021, les centres de sécurité ont retrouvé un rythme d'activité proche de celui d'avant la crise sanitaire (593 inspections sur le contrôle du taux de soufre dans les combustibles des navires pour un objectif de 599 fixé par la Commission européenne). Aucune infraction de nature à engager des poursuites pénales n'a été constatée au cours de l'année 2021. Le maintien du niveau de contrôle, leur densité, avec une couverture qui s'étend sur l'ensemble des ports européens, la multiplication des dispositifs de contrôle à distance des émissions des navires (drones, aéronefs) sont autant de facteurs contribuant à dissuader les actions contrevenant aux réglementations environnementales dans les ports.

OBJECTIF

2 – Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime

INDICATEUR

2.1 – Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis de l'ENSM	%	100	85	90	90	100	90
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis des LPM	%	95	63	80	80	80	80

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniques

Chaque taux d'activité des diplômés de l'enseignement maritime, issus de l'enseignement supérieur d'une part et issus de l'enseignement secondaire d'autre part, agrège le taux d'insertion professionnelle des diplômés identifiés comme marins sous pavillon français, à l'exclusion du taux d'insertion professionnelle des marins qui ne sont plus sous pavillon français.

INDICATEUR

2.2 – Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Evolution du nombre de marins français (employés sur un navire battant pavillon français)	Nb	13912	12527	14000	14000	13119	14000
Taux de connexion des usagers professionnels aux systèmes d'information des affaires maritimes	%	52,5	61	95	61	79	95
Nombre total de navires de commerce sous pavillon français	Nb	314	313	300	300	306	300
Jauge brute de la flotte de commerce sous pavillon français	milliers d'UMS	6007	6732	6000	6700	7450	6000

Commentaires techniques

Les données sur 2021 sont provisoires ; les lignes de services des marins du quatrième trimestre 2021 ne sont pas toute intégrées et les données sur les flottes sont à consolider.

Le recensement des marins (titulaires d'un titre professionnel maritime) naviguant sur des navires battant pavillon français est issu des statistiques du système d'information maritime produites par la direction des affaires maritimes. Il ne s'agit que des marins au commerce, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait état ici des marins dont les navires sont exploités en navigation côtière et portuaire, ni des marins de la plaisance professionnelle.

Le recensement des navires comprend les unités de plus de 100 UMS au long cours, au cabotage national et international, exposées à la concurrence internationale, ensemble composé des navires de services (114) et des navires de transport (192). Il existe par ailleurs 257 autres navires de plus de 100 UMS en navigation côtière, lamanage ou remorquage.

La jauge retenue est la jauge des navires de transport maritime. Celle des navires de services maritimes, qui représente 0,37 M de jauge brute, n'est pas comptée.

Sources des données : Direction des affaires maritimes.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux des actifs maritimes parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime (indicateur 2.1), qui prend en compte les demandeurs d'emploi, n'est pas uniquement le reflet de la qualité des cursus de formation initiale maritime, dont les capacités d'insertion professionnelle permettent à des jeunes souvent issus de milieux défavorisés de s'insérer rapidement dans ces secteurs professionnels. Il dépend également de la conjoncture de ces filières.

En effet, parmi les anciens élèves ne poursuivant pas leurs études et ne disposant pas d'un contrat d'engagement maritime, certains relèvent parfois d'une relative précarité lorsque l'absence de ressources sociales ou plus institutionnelles les ont fait basculer dans des situations de vulnérabilité, tandis que d'autres connaissent des moments de latence ou de transition durant leur période d'insertion professionnelle que la crise pandémique a prolongée anormalement.

Dans ce contexte, il convient de souligner l'effort des établissements scolaires concernés, tant pour maintenir et développer des filières professionnelles présentant des débouchés tant sur le pourtour du littoral, que pour élargir le bassin de recrutement des élèves au-delà de ce périmètre.

Le taux de marins connectés au portail a fortement progressé depuis la dématérialisation des titres professionnels

maritimes mis en service en mai 2021 (passé de 72 % à 92 %). Le taux des armateurs connectés est passé à 50% avec la dématérialisation de procédures et l'accès aux documents délivrés pour les navires. Le chiffre indiqué est donc la moyenne de ces deux éléments.

S'agissant de l'évolution de l'emploi dans la filière du commerce maritime (indicateur 2.2), les chiffres 2021 sont encore provisoires en raison du calendrier de remontée des données statistiques. Ils sont donc susceptibles d'être affinés en cours d'année.

La flotte est engagée dans une dynamique de croissance, non pas nécessairement en nombre d'unités qui demeurent assez stables, mais en jauge. Cette dynamique a vocation à se poursuivre à la suite du Fontenoy du maritime qui s'est déroulé en 2021 et qui a abouti à plusieurs mesures de renforcement de l'attractivité du pavillon français. L'année 2021, marquée par la crise sanitaire, a substantiellement affecté les trafics de transports de passagers, notamment les ferries, ainsi que l'activité de la croisière. En revanche, les autres segments de flotte ont plutôt bien résisté, à l'exception du transport maritime de pétrole qui a souffert de taux bas. Le plus marquant fut sans doute l'année exceptionnelle réalisée par le segment du conteneur pour lequel la demande est restée soutenue. Cela se traduit par un besoin en officiers important et donc un taux d'emploi de 100% des élèves officiers sortis de l'ENSM.

OBJECTIF

3 – Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche

INDICATEUR

3.1 – Taux d'infractions constatées à la pêche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'infractions constatées dans le contrôle des pêches	%	7,5	13,8	7,5	7,5	6,14	7,5
Pour information : Nombre de contrôles des pêches	Nb	14 500	16 852	Sans objet	Sans objet	22236	Sans objet

Commentaires techniques

Les données prises en compte au titre de cet indicateur concernent les contrôles des navires de pêches professionnels (en mer et au débarquement), des navires de plaisance (pour la pêche en mer), des halles à marées, criées et autres établissements de commercialisation (dont notamment des restaurants) des transporteurs, des sites de débarquement officiels (listes des ports publiés au journal officiel dans lesquels doivent impérativement être débarquées les captures de telle ou telle espèce) ou potentiels (mise en vente illégale hors système déclaratif d'espèces à forte valeur commerciale), et enfin des pêcheurs à pied professionnels.

Les données relatives aux contrôles effectués sur la pêche de loisir (à pied et sous-marine) ne sont pas comptabilisées. Ces contrôles sont en effet difficilement comparables à ceux portant sur la filière professionnelle notamment en termes de volume réalisé et de charge de travail induite, et leur intégration pourrait conduire à une interprétation erronée de l'activité globale en matière de police des pêches.

Par « infraction », il faut entendre un procès-verbal d'infraction, un même procès-verbal pouvant traiter de plusieurs infractions.

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM), bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS).

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**3.2 – Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de jours de mer dédiés au contrôle des pêches réalisé par le DCS rapporté à l'objectif du nombre de jours de mer dévolu au DCS	%	118	99	100	100	74,43	100
Nombre d'inspections au débarquement réalisé par le DCS rapporté à l'objectif de nombre d'inspections prévu pour le DCS	%	97	90	100	100	100	100

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires maritimes (DAM), bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS), comité de pilotage de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), bilans du centre national de surveillance des pêches (CNSP).

Mode de calcul : Ratio entre la cible des contrôles décidée en comité de pilotage de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et en comité de pilotage de la fonction garde-côtes (FGC), et les contrôles effectivement menés par le DCS.

Un jour de mer est comptabilisé pour le moyen dès lors qu'il effectue une sortie à la mer sous ordre de mission du centre national de surveillance des pêches (CNSP). En cas de contrôle d'opportunité diligenté par le CNSP, un jour de mer est décompté à partir de 4 heures d'intervention. Sont inclus les contrôles en mer des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

Une inspection au débarquement correspond à un contrôle d'un navire à quai, sur les lieux de débarquement du produit de la pêche. Sont inclus les contrôles au débarquement des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sur l'indicateur 3.1, la baisse enregistrée en 2021 tient au passage d'un rapportage manuel à un rapportage automatisé. Il s'agit du déploiement RapportNav en 2021 aux Unités littorales des affaires maritimes (ULAM). Il sera généralisé aux patrouilleurs des affaires maritimes (PAM) en 2022.

Sur l'indicateur 3.2, la baisse de l'indicateur nombre d'inspections en mer a pour cause :

- le contexte sanitaire ;
- la ré-organisation du segment hauturier du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) ;
- les navires ont été impactés au niveau des équipages par la crise sanitaire et notamment en Manche par leur implication dans la gestion de la crise migratoire (CROSS Gris-Nez), ils avaient donc moins de disponibilités pour effectuer des missions de police des pêches.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Sécurité et sûreté maritimes	15 294 179 25 129 992	5 206 093 7 127 919	11 501 041 11 134 796		32 001 313 43 392 707	35 001 313
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 129 725 19 010 246	1 057 400	6 772 916 5 942 223		26 960 041 24 952 468	26 960 041
03 – Flotte de commerce	525 084	31 699	79 506 372 75 662 513		79 506 372 76 219 296	79 506 372
04 – Action interministérielle de la mer	6 033 765 8 181 228	3 009 407 2 160 184	197 933 1 604 016	1 325	9 241 105 11 946 753	14 673 105
05 – Soutien au programme	6 620 563 9 035 575	545 981 1 328 194	87 030		7 166 544 10 450 800	7 366 544
Total des AE prévues en LFI	47 078 232	9 818 881	97 978 262	0	154 875 375	163 507 375
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+14 033 199 (hors titre 2)			+14 033 199	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+61 362 506 (hors titre 2)			+61 362 506	
Total des AE ouvertes		230 271 080 (hors titre 2)			230 271 080	
Total des AE consommées	61 882 125	10 647 997	94 430 578	1 325	166 962 024	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Sécurité et sûreté maritimes	15 524 551 25 696 717	5 545 990 4 176 621	11 501 041 11 278 110		32 571 582 41 151 447	35 571 582
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 129 315 19 037 267	756 028	6 772 916 6 024 220		26 658 259 25 061 487	26 658 259
03 – Flotte de commerce	402 292	31 699	79 506 372 75 662 513		79 506 372 76 096 504	79 506 372
04 – Action interministérielle de la mer	6 065 016 7 612 150	6 808 567 4 588 274	197 933 1 542 516	675	13 071 516 13 743 615	18 503 516
05 – Soutien au programme	6 714 675 8 658 060	545 501 883 773	109 430		7 260 176 9 651 263	7 460 176
Total des CP prévus en LFI	47 433 557	13 656 086	97 978 262	0	159 067 905	167 699 905
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+14 033 199 (hors titre 2)			+14 033 199	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+60 740 367 (hors titre 2)			+60 740 367	
Total des CP ouverts		233 841 471 (hors titre 2)			233 841 471	
Total des CP consommés	61 406 486	9 680 367	94 616 788	675	165 704 316	

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes	15 574 799 22 648 268	7 940 292 3 433 167	11 010 000 11 380 604	34 525 091	37 805 091 37 462 040
02 – Gens de mer et enseignement maritime	18 715 150 19 109 496	454 000	7 745 000 6 766 352	26 914 150	26 914 150 25 875 848
03 – Flotte de commerce			81 120 000 70 352 583	81 120 000	81 120 000 70 352 583
04 – Action interministérielle de la mer	6 292 196 6 200 067	4 680 000 4 961 622	110 000 299 316	11 082 196	13 582 196 11 461 005
05 – Soutien au programme	6 120 891 8 157 614	20 000 709 833	430 808	6 140 891	6 340 891 9 298 255
Total des AE prévues en LFI	46 703 036	13 094 292	99 985 000	159 782 328	165 762 328
Total des AE consommées	56 115 445	9 104 623	89 229 663		154 449 731

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes	14 894 600 22 620 303	7 199 792 3 507 192	11 010 000 11 151 624	33 104 392	36 384 392 37 279 119
02 – Gens de mer et enseignement maritime	18 719 259 19 127 414	454 000	7 745 000 6 799 363	26 918 259	26 918 259 25 926 776
03 – Flotte de commerce			81 120 000 70 352 583	81 120 000	81 120 000 70 352 583
04 – Action interministérielle de la mer	6 267 764 5 493 233	7 350 000 11 481 185	110 000 255 316	13 727 764	16 227 764 17 229 734
05 – Soutien au programme	6 121 913 8 013 549	20 000 695 960	408 408	6 141 913	6 341 913 9 117 917
Total des CP prévus en LFI	46 003 536	15 023 792	99 985 000	161 012 328	166 992 328
Total des CP consommés	55 254 498	15 684 337	88 967 294		159 906 129

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	56 115 445	47 078 232	61 882 125	55 254 498	47 433 557	61 406 486
Dépenses de fonctionnement autres que	38 066 078	28 828 232	43 802 462	37 205 131	29 183 557	43 326 823

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
celles de personnel						
Subventions pour charges de service public	18 049 367	18 250 000	18 079 663	18 049 367	18 250 000	18 079 663
Titre 5 – Dépenses d'investissement	9 104 623	9 818 881	10 647 997	15 684 337	13 656 086	9 680 367
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 386 581	7 395 500	10 243 362	13 890 008	11 192 057	8 492 847
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 718 041	2 423 381	404 634	1 794 329	2 464 029	1 187 520
Titre 6 – Dépenses d'intervention	89 229 663	97 978 262	94 430 578	88 967 294	97 978 262	94 616 788
Transferts aux ménages	1 517 658	1 145 833	1 039 090	1 607 658	1 145 833	1 039 090
Transferts aux entreprises	55 743 383	51 095 289	68 709 288	55 720 983	51 095 289	68 725 688
Transferts aux collectivités territoriales	4 616 806	4 692 708	4 159 834	4 616 806	4 692 708	4 159 834
Transferts aux autres collectivités	27 351 816	41 044 432	20 522 366	27 021 847	41 044 432	20 692 177
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	1 325	0	0	675
Prêts et avances	0	0	1 325	0	0	675
Total hors FdC et AdP		154 875 375			159 067 905	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+75 395 705			+74 773 566	
Total*	154 449 731	230 271 080	166 962 024	159 906 129	233 841 471	165 704 316

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	4 641 652	8 632 000	14 033 199	4 641 652	8 632 000	14 033 199
Total	4 641 652	8 632 000	14 033 199	4 641 652	8 632 000	14 033 199

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		137 469		137 469				
03/2021		384 843		384 843				
04/2021		336 578		336 578				

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2021		421 102		421 102				
06/2021		440 768		440 768				
07/2021		352 781		352 781				
08/2021		91 582		91 582				
09/2021		213 651		213 651				
10/2021		329 050		329 050				
11/2021		421 615		421 615				
12/2021		229 303		229 303				
01/2022		9 802		9 802				
Total		3 368 544		3 368 544				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		4 607 904		4 607 904				
09/2021		325 695		325 695				
10/2021		3 754 101		3 754 101				
11/2021		298 080		298 080				
12/2021		1 678 875		1 678 875				
Total		10 664 655		10 664 655				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		1 569 236						
Total		1 569 236						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		1 103 606		2 724 189				
Total		1 103 606		2 724 189				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021		25 731 751		26 225 966				
Total		25 731 751		26 225 966				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						351 217		351 217
Total						351 217		351 217

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 308 277		2 308 277
01/12/2021		35 617 407		34 449 706				
Total		35 617 407		34 449 706		2 308 277		2 308 277

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		78 055 199		77 433 060		2 659 494		2 659 494

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
230103	Déduction exceptionnelle en faveur des navires, bateaux ou équipements répondant à des enjeux écologiques Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Création : 2018 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2029 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 39 decies C</i>	2	5	5
720206	Exonération des produits de leur pêche vendus par les marins-pêcheurs et armateurs à la pêche en mer Exonérations <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 1993 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 261-2-4°</i>	4	4	4
820208	Tarif réduit pour l'électricité consommée pour les besoins de l'activité de manutention portuaire dans les ports maritimes et certains ports fluviaux exposés à la concurrence internationale, lorsque cette consommation est supérieure à 222 wattheures par euro de valeur ajoutée Taxe intérieure de consommation sur la fourniture d'électricité <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2019 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 266 quinquies C 8-C-g</i>	1	1	1
230509	Étalement des plus-values à court terme réalisées par les entreprises de pêche maritime lors de la cession de navires de pêche ou de parts de copropriété de tels navires avant le 31 décembre 2010 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1997 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 39 quaterdecies-1 quater</i>	-	-	-
800111	Exonération pour les huiles végétales pures utilisées comme carburant agricole ou pour l'avitaillement des navires de pêche professionnelle Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code des douanes : 265 ter</i>	0	-	-
320119	<i>Bénéficiaires 2019 : 46 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence</i>	52	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<i>budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 209-0 B</i>			
Total	59	10	10

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
300101 Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions Exonérations <i>Bénéficiaires 2019 : 1014 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i>	130	115	125
Total	130	115	125

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes		32 001 313 43 392 707	35 001 313 43 392 707		32 571 582 41 151 447	35 571 582 41 151 447
02 – Gens de mer et enseignement maritime		26 960 041 24 952 468	26 960 041 24 952 468		26 658 259 25 061 487	26 658 259 25 061 487
03 – Flotte de commerce		79 506 372 76 219 296	79 506 372 76 219 296		79 506 372 76 096 504	79 506 372 76 096 504
04 – Action interministérielle de la mer		9 241 105 11 946 753	14 673 105 11 946 753		13 071 516 13 743 615	18 503 516 13 743 615
05 – Soutien au programme		7 166 544 10 450 800	7 366 544 10 450 800		7 260 176 9 651 263	7 460 176 9 651 263
Total des crédits prévus en LFI *	0	154 875 375	154 875 375	0	159 067 905	159 067 905
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+75 395 705	+75 395 705		+74 773 566	+74 773 566
Total des crédits ouverts	0	230 271 080	230 271 080	0	233 841 471	233 841 471
Total des crédits consommés	0	166 962 024	166 962 024	0	165 704 316	165 704 316
Crédits ouverts - crédits consommés		+63 309 055	+63 309 055		+68 137 155	+68 137 155

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	155 205 991	155 205 991	0	159 398 521	159 398 521
Amendements	0	-330 616	-330 616	0	-330 616	-330 616
LFI	0	154 875 375	154 875 375	0	159 067 905	159 067 905

Le montant indiqué correspond à la contribution de solidarité interministérielle.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les reports de 2020 sur 2021 :

- reports des crédits AENE (tranches fonctionnelles) à hauteur de 1 569 236 € ;
- reports des fonds de concours à 1 103 606 € en AE et 2 724 189 € en CP ;

- reports des crédits généraux pour 596 848 € en AE et 1 091 063 € en CP ;
- reports des crédits LFR IV dédiés au soutien du secteur des ferries à hauteur de 25 134 903 € en AE et CP.

LFR 2021:

- LFR de novembre 2021 de 35 617 162 € en AE et de 34 449 706 € en CP, crédits affectés pour le versement de l'aide exceptionnelle à l'entreprise *Brittany Ferries* d'un montant total de 45 M€.

Mouvements sur la réserve de précaution :

Dégel de 2 308 277 € en AE et CP puis du reste de la réserve de précaution en fin de gestion, pour financer l'aide exceptionnelle à verser à l'entreprise *Brittany Ferries* (45 M€), soit 3 382 593 € en AE et 3 550 294 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours:

n°1-1-00529 : participation communautaire intervenant en remboursement de dossiers éligibles au FEAMP ainsi que la participation de l'EMSA (*European Maritime Safety Agency*), 8 905 004 € en AE et 8 865 834 € en CP.

Attributions de produits:

n°2-2-00626 : rémunérations de prestations fournies par les services des phares et balises de métropole, 2 214 878 € en AE et CP ;

n°2-2-00702 : produits de cessation de biens immobiliers, 266 597 € en AE et CP ;

n°2-3-00623 : rémunération des prestations fournies par les services des phares et balises en outre-mer, 447 568 € en AE et CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	5 690 870	5 690 870	0	5 858 571	5 858 571
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	5 690 870	5 690 870	0	5 858 571	5 858 571

La gestion du programme en 2021 s'est caractérisée par deux opérations de dégel, dont une en fin d'année 2021 afin de financer une partie de l'aide exceptionnelle prévue pour l'entreprise *Brittany Ferries*.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 230 271 080	CP ouverts en 2021 * (P1) 233 841 471
AE engagées en 2021 (E2) 166 962 024	CP consommés en 2021 (P2) 165 704 316
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 1 492 550	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 16 370 615
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 61 816 505	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 149 333 701

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 19 692 589				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 113 240				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 19 805 829	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 16 370 615	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 3 435 214
AE engagées en 2021 (E2) 166 962 024	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 149 333 701	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 17 628 323
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 21 063 538
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 15 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 6 063 538

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Sécurité et sûreté maritimes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Sécurité et sûreté maritimes		35 001 313	35 001 313		35 571 582	35 571 582
		43 392 707	43 392 707		41 151 447	41 151 447

L'action 1 enregistre une consommation supérieure de 8 391 394 € en AE et de 5 579 865 € en CP pour l'année 2021 par rapport à la LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 294 179	25 129 992	18 524 551	25 696 717
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 294 179	25 129 992	18 524 551	25 696 717
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 206 093	7 127 919	5 545 990	4 176 621
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 386 093	6 730 574	4 383 490	2 989 101
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	820 000	397 344	1 162 500	1 187 520
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 501 041	11 134 796	11 501 041	11 278 110
Transferts aux autres collectivités	11 501 041	11 134 796	11 501 041	11 278 110
Total	35 001 313	43 392 707	35 571 582	41 151 447

Le niveau de consommation en AE pour les dépenses de fonctionnement en prenant en compte les retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) est de 25 758 963 € et de 7 159 600 € en AE pour les dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Surveillance du trafic maritime : 11,01 M€ en AE et 11,51 M€ en CP

Ces crédits couvrent les dépenses de fonctionnement dédiées aux CROSS de métropole et d'outre-mer. L'enveloppe est plus élevée qu'à l'accoutumé car un contentieux de l'État, impliquant les CROSS, a été soldé sur celle-ci. Il s'agit de l'affaire Célacante pour un montant de 4,6 M€. Les autres dépenses couvrent des marchés nationaux pluriannuels soutenus en administration centrale à hauteur de 2,5 M€ en AE et 3 M€ en CP (entretien des systèmes informatiques et de communication marine, capteurs AIS, radios et radars, téléphonie). Un décalage en CP existe du fait de paiement décalé de factures. Le reste de l'enveloppe est dédié aux services déconcentrés pour environ 3,9 M€ en AE et CP.

Contrôle des navires : 1,1 M€ en AE et 0,98 M€ en CP

Cette enveloppe couvre le fonctionnement des 16 centres de sécurité des navires et permet de réaliser les contrôles de sécurité et vérifications réglementaires relevant de l'État du pavillon au sens du droit international. Les dépenses sont majoritairement portées par l'administration centrale pour environ 0,815 M€ en AE et 0,75 M€ en CP. Elles couvrent la maintenance des systèmes d'information (ciblage et bases de données de contrôles) à hauteur de 0,225 M€ en AE et 0,19 M€ en CP, ainsi que les participations françaises aux différents mémorandum d'accords pour 0,15 M€ en AE et CP. Des marchés visant à couvrir les besoins en analyses en soufre et autres sur les échantillons prélevés lors des opérations d'inspections représentent 0,14 M€ en AE et CP. Enfin, 0,3 M€ en AE et CP sont dédiés aux études concernant les navires du futur et les perspectives d'évolutions du secteur. Le reste de l'enveloppe est délégué aux services déconcentrés pour 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

Signalisation maritime : 13,67 M€ en AE et 13,1 M€ en CP

Une majeure partie des dépenses couvrent le fonctionnement de l'Armement des phares et balises (APB) à hauteur 3,5 M€ en AE et CP. Celle-ci a connu des abondements en cours d'année afin de pouvoir pallier à des opérations imprévues et aléas (naufrage du baliseur Corse, opérations d'entretien sur les navires, aléas des services) à hauteur de 1,5 M€ en AE et CP. Les dépenses courantes de fonctionnement liées au maintien en condition opérationnelle représentent 3,2 M€ en AE et 2,7 M€ en CP. Une enveloppe d'environ 5,5 M€ en AE et de 5,45 M€ en CP est dédiée aux services déconcentrés.

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer : 0,05 en AE et 0,05 en CP

Il s'agit du budget de fonctionnement du BEAmer.

Dépenses d'investissement

Surveillance du trafic maritime : 0,35 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Les crédits d'investissements dédiés aux CROSS sont peu élevés du fait de la contribution complémentaire du plan de relance à hauteur de 20 M€. L'administration centrale a continué à porter certains projets sur les SI tels que Seamis et des projets de modernisation d'équipements pour 0,35 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Signalisation maritime : 6,7 M€ en AE et 3,7 M€ en CP

Les investissements sont notamment marqués par l'acquisition d'un baliseur à hauteur de 5,6 M€ (engagé en AE), ce qui explique le décalage en CP, d'où une exécution supérieure aux prévisions et financée en partie par un redéploiement des crédits non consommés de l'action 3. Des CP à hauteur de 0,7 M€ sont identifiés sur le solde de projets informatiques (PING/SYSSI). Le reste des crédits est dédié aux services déconcentrés.

Dépenses d'intervention

Subvention à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) : 10,272 M€ en AE et CP

Il s'agit du versement de la subvention budgétaire prévue dans la convention pluriannuelle passée entre l'État et la SNSM.

CEREMA : 0,625 M€ en AE et CP

Il s'agit des contributions versées au CEREMA (Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans la fourniture de ses travaux d'expertise (aide à maîtrise d'ouvrage).

Phare de Cordouan : 0,15 M€ en AE et CP

Il s'agit d'une convention pluriannuelle passée avec le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde, pour l'entretien du phare de Cordouan.

Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM) : 0,1 M€ en AE et CP

Il s'agit de subventions versées à l'association de sauvetage en mer de Polynésie française.

ACTION**02 – Gens de mer et enseignement maritime**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Gens de mer et enseignement maritime		26 960 041 24 952 468	26 960 041 24 952 468		26 658 259 25 061 487	26 658 259 25 061 487

L'année 2021 est marquée par une moindre exécution de 2 007 573 € en AE et de 1 596 772 € en CP par rapport à la LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 129 725	19 010 246	19 129 315	19 037 267
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	879 725	962 749	879 315	989 770
Subventions pour charges de service public	18 250 000	18 047 497	18 250 000	18 047 497
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 057 400		756 028	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 057 400		756 028	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 772 916	5 942 223	6 772 916	6 024 220
Transferts aux ménages	1 145 833	970 060	1 145 833	970 060
Transferts aux collectivités territoriales	4 692 708	4 159 834	4 692 708	4 159 834
Transferts aux autres collectivités	934 375	812 329	934 375	894 326
Total	26 960 041	24 952 468	26 658 259	25 061 487

Le montant d'exécution corrigé des REJB en AE pour les dépenses de fonctionnement est de 19 013 340 €.

Dépenses de fonctionnement

Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) : 18,02 M€ en AE et CP

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'ENSM en 2021 s'élève à 18,02 M€.

Le reste des crédits concerne les dépenses courantes de fonctionnement de l'action, à savoir des actions de communication (réformes des BTS) pour 0,1 M€ en AE et CP, l'entretien des logiciels et applicatifs informatiques des affaires maritimes (portails professionnels) à hauteur de 0,15 M€ en AE et CP, le renouvellement d'un marché pluriannuel pour l'entretien des matériels médicaux et autres conventions médicales à hauteur de 0,15 M€. Le reste des dépenses sont supportées par les services déconcentrés à hauteur de 0,5 M€ en AE et CP.

Dépenses d'investissement

A la suite d'ajustements réalisés en cours d'année, les dépenses d'investissements ont été repoussées et les crédits mobilisés pour d'autres interventions sur le SI. Cette sous-exécution explique largement le taux de consommation global de l'action 2.

Dépenses d'intervention

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

Du fait de la crise sanitaire, les dépenses d'intervention ont été moindres, notamment à destination des lycées professionnels maritimes (LPM), car elles visent à soutenir l'intervention de professeurs, les frais pédagogiques et les frais de déplacement.

Bourses aux élèves : 0,9 M€ en AE et CP

Il s'agit des versements effectués à destination des élèves boursiers des LPM.

LPM : 4,16 M€ en AE et CP

Il s'agit des subventions faites aux LPM afin de compenser les interventions des enseignants avec frais pédagogiques et frais de déplacements.

Subventions autres centres agréés et outre-mer : 0,81 M€ en AE et CP

Il s'agit de subventions versées pour le fonctionnement des centres privés de formation maritime d'outre-mer et des écoles privées (Sables d'Olonne, Île d'Yeu).

ACTION**03 – Flotte de commerce**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Flotte de commerce		79 506 372	79 506 372		79 506 372	79 506 372
		76 219 296	76 219 296		76 096 504	76 096 504

Une moindre réalisation à hauteur de 3 287 076 € en AE et de 3 409 868 € en CP est identifiée sur l'action 3 pour l'année 2021 par rapport à la LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		525 084		402 292
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		525 084		402 292
Titre 5 : Dépenses d'investissement		31 699		31 699
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		31 699		31 699
Titre 6 : Dépenses d'intervention	79 506 372	75 662 513	79 506 372	75 662 513
Transferts aux entreprises	51 095 289	68 697 288	51 095 289	68 697 288
Transferts aux autres collectivités	28 411 083	6 965 225	28 411 083	6 965 225
Total	79 506 372	76 219 296	79 506 372	76 096 504

Dépenses d'intervention

Les dépenses de l'action 3 concernent la compensations aux caisses d'exonérations de charges patronales dont bénéficient les armateurs de la flotte de commerce

Les compensations des exonérations de charges patronales des armateurs de la flotte de commerce, au titre des marins affiliés à l'ENIM naviguant sur les lignes soumises à la concurrence internationale, se sont divisées en deux catégories :

- pour les branches maladie et vieillesse gérées par l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM) à hauteur de 43,4 M€ en AE et CP ;
- pour le régime non-ENIM, portant sur les allocations familiales et le risque chômage, les dépenses correspondent, d'une part, à un versement de 7 M€ en AE et CP à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) pour ce qui est des allocations familiales, et d'autre part à un versement de 8 M€ en AE et CP à l'UNEDIC pour couvrir le risque chômage. A noter que ces versements tiennent compte de la résorption du solde constaté au titre de l'exercice 2020.

Aide exceptionnelle à destination du secteur des ferries : 9,3 M€ AE et CP

Le montant correspond au versement de l'aide au titre des trois premiers trimestres de l'année 2021. A noter que ces dépenses sont intervenues en transfert aux entreprises et non pas aux collectivités.

Compagne générale maritime et financière (CGMF) : 8,5 M€ en AE et 8,3 M€ en CP

Ces crédits ont permis de compenser les surcharges supportées au titre des retraites du personnel de l'ancienne compagnie CGMF, avant leur soumission au régime général.

ACTION

04 – Action interministérielle de la mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Action interministérielle de la mer		14 673 105	14 673 105		18 503 516	18 503 516

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 033 765	8 181 228	6 065 016	7 612 150
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 033 765	8 181 228	6 065 016	7 612 150
Titre 5 : Dépenses d'investissement	8 441 407	2 160 184	12 240 567	4 588 274
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 441 407	2 152 894	12 240 567	4 588 274
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		7 290		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	197 933	1 604 016	197 933	1 542 516
Transferts aux entreprises		12 000		6 000
Transferts aux autres collectivités	197 933	1 592 016	197 933	1 536 516
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 325		675
Prêts et avances		1 325		675
Total	14 673 105	11 946 753	18 503 516	13 743 615

Les dépenses de fonctionnement corrigées des REJB sont de 8 192 329 €.

Dépenses de fonctionnement

Dispositif de surveillance et de contrôle (DCS) : 4,5 M€ en AE et CP

Il s'agit du renouvellement et de l'entretien des moyens nautiques des affaires maritimes (0,5 M€). Ces dépenses supportent également la passation de marchés relatifs à la formation et aux équipements de protection individuelle (EPI) des agents de contrôles (0,1 M€), mais aussi un contrat de surveillance satellitaire (0,4 M€). Le financement des jours de mer dédiés aux patrouilles de l'Osiris II en océan Indien à hauteur de 0,4 M€ en AE et CP est également prévu sur ces crédits. Le déploiement des nouveaux patrouilleurs sur les façades et le contexte actuel de pénurie et de hausse des coûts du gasoil expliquent une hausse des coûts de fonctionnement estimée à 0,5 M€ en AE et CP. Sur cette enveloppe, environ 3 M€ en AE et CP sont délégués aux services déconcentrés pour une gestion des dépenses directement au niveau local.

Mission plaisance et loisir nautiques : 1,35 M€ en AE et 0,85 M€ en CP

Cette mission supporte au niveau central l'ensemble des marchés relatifs à la communication (0,1 M€), au salon nautique (0,1 M€), aux études (externalisation du permis, ports de plaisance, accidentologie à environ 0,1 M€), ainsi qu'à la réforme de l'externalisation du permis plaisance. De plus, le changement d'affectation de la taxe DAFN (devenue la taxe sur les engins maritimes à usage individuel, jusqu'ici perçue par l'administration des douanes) a engendré des frais de fonctionnement nouveaux, avec la mise en place du Guichet unique (GUFIP) sur le site de Saint-Malo (0,5 M€ en AE). Sur cette mission, des dépenses informatiques sont d'environ 0,55 M€ en AE et CP.

Coordination mer et littoral : 0,55 M€ en AE et 0,45 M€ en CP

Il s'agit des frais de fonctionnement courant de la mission Délégation à la mer et au littoral (DML) au niveau de l'administration centrale.

Pollutions maritimes (POLMAR) : 1,35 M€ en AE et CP

Il s'agit de l'entretien au niveau national des moyens de lutte contre les pollutions maritimes. Cette enveloppe est légèrement en hausse dans son budget de fonctionnement avec le déploiement du Pôle national d'expertise (PNE) qui induit la création d'un centre dédié et le remaniement du maillage territorial des stocks de lutte (0,1 M€). Une enveloppe est déléguée aux services déconcentrés à hauteur de 0,8 M€ en AE et CP pour l'entretien des centres et du matériel.

Dépenses d'investissement

Dispositif de surveillance et de contrôle (DCS) : 1,31 M€ en AE et 4,23 M€ en CP

Il s'agit des lignes portant le renouvellement des moyens nautiques du DCS (ULAM, patrouilleurs). Ce décalage en CP s'explique par le paiement d'une tranche complémentaire sur le patrouilleur Méditerranée, engagé lors d'un exercice précédent.

Pollutions maritimes (POLMAR) : 0,85 M€ en AE et 0,35 M€ en CP

Des marchés visant à renouveler des équipements de lutte (conteneurs, barrages forts courants) ont été passés en fin d'année 2021, expliquant le décalage en AE.

Dépenses d'intervention

CEREMA : 1,25 M€ en AE et CP

Le CEREMA a bénéficié d'un abondement exceptionnel de 1 M€ en AE et CP afin de financer la mise en œuvre de la mesure France vue sur mer (FVSM), en plus des dépenses courantes de l'action Coordination mer et littoral à hauteur de 0,25 M€ en AE et CP. Ce versement exceptionnel explique la majeure partie des écarts d'exécution de l'action 4.

CEDRE : 0,170 M€ en AE et CP

La DAM verse annuellement une contribution au CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux) dans le domaine de la lutte contre les pollutions maritimes.

Ecole nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM) : 0,05 M€ en AE et CP

Il s'agit d'une contribution de la DAM à l'ENSAM afin de financer la formation des administrateurs des affaires maritimes sur les thématiques de pollutions maritimes.

Le reste des crédits (0,15 M€) sont délégués aux services déconcentrés pour les actions d'animation des Documents stratégiques de façade, MICO (mission interministérielle de coordination), et documents de bassin (outre-mer).

ACTION**05 – Soutien au programme**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Soutien au programme		7 366 544	7 366 544		7 460 176	7 460 176
		10 450 800	10 450 800		9 651 263	9 651 263

L'action 5 enregistre une consommation plus importante de 3 084 256 € en AE et de 2 191 087 € en CP pour l'année 2021 par rapport à la LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 820 563	9 035 575	6 914 675	8 658 060
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 820 563	9 003 409	6 914 675	8 625 894
Subventions pour charges de service public		32 166		32 166
Titre 5 : Dépenses d'investissement	545 981	1 328 194	545 501	883 773
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 328 194		883 773
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	545 981		545 501	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		87 030		109 430
Transferts aux ménages		69 030		69 030
Transferts aux entreprises				22 400
Transferts aux autres collectivités		18 000		18 000
Total	7 366 544	10 450 800	7 460 176	9 651 263

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement en AE corrigé de traitement des REJB est de 9 091 774€.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses communes au programme viennent en soutien à l'ensemble du programme. Elles interviennent sur des postes tels que les vivres CROSS pour 0,5 M € en AE et CP, les dépenses relatives à l'entretien et au déploiement du RIE (réseau interministériel) à hauteur de 0,7 M€ en AE et CP. Les crédits dédiés aux services déconcentrés représentent une enveloppe conséquente à hauteur de 6,9 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

ENSAM : 0,54 M€ en AE et CP

Il s'agit de l'enveloppe déléguée à l'ENSAM, service à compétence nationale, formant notamment les administrateurs des affaires maritimes.

DSI : 0,4 M€ en AE et CP

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

Il s'agit de l'enveloppe de fonctionnement de l'unité des services informatiques de la DAM basée à Saint-Malo qui assure le maintien en condition opérationnelle, le développement et l'hébergement des applications des affaires maritimes.

Dépenses**d'investissement**

Il s'agit de projets informatiques qui ont changé d'imputation en cours de gestion par rapport aux montants demandés en LFI. Ces dépenses couvrent des investissements courants au niveau du programme, mais interviennent aussi en complément des crédits du plan de relance (5 M€ dédiés au SI) pour la constitution de l'Espace numérique maritime (ENM). Sont ainsi concernées les études SI pour 0,33 M€ en AE et 0,4 M€ en CP. Les autres projets d'investissements majeurs concernent la création d'un nouveau guichet au niveau du RIF (Registre international français) de Marseille (pavillon français) avec des développements prévus à hauteur de 0,35 M€ en AE et CP. Ces crédits ont également permis d'acquérir un nouveau simulateur pour l'ENSAM (modules sauvetage en mer) à hauteur de 0,14 M€ en AE et CP, ainsi que le renouvellement d'un caisson hyperbare à destination de Saint-Pierre-et-Miquelon à hauteur de 0,5 M€ en AE, ce qui explique le décalage en CP sur les dépenses d'investissement.

Dépenses d'interventionSNSM : 0,07 en AE et CP

Il s'agit d'un versement dû aux ayants droits des bénévoles de la SNSM décédés lors d'une intervention aux Sables d'Olonne.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)	18 045 867	18 045 867	18 250 000	18 250 000	18 050 947	18 050 947
Subventions pour charges de service public	18 045 867	18 045 867	18 250 000	18 250 000	18 047 497	18 047 497
Transferts					3 450	3 450
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	290 000	380 000	208 333	208 333	150 000	150 000
Transferts	290 000	380 000	208 333	208 333	150 000	150 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					48 043	48 043
Transferts					48 043	48 043
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	8 000	8 000			4 000	4 000
Transferts	8 000	8 000			4 000	4 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	733 000	463 000			1 538 500	1 686 864
Transferts	733 000	463 000			1 538 500	1 686 864
Universités et assimilés (P150)	3 500	3 500			32 166	32 166
Subventions pour charges de service public	3 500	3 500			32 166	32 166
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	36 010 704	36 010 704	43 283 889	43 283 889	43 415 791	43 415 791
Transferts	36 010 704	36 010 704	43 283 889	43 283 889	43 415 791	43 415 791
Total	55 091 071	54 911 071	61 742 222	61 742 222	63 239 447	63 387 811
Total des subventions pour charges de service public	18 049 367	18 049 367	18 250 000	18 250 000	18 079 663	18 079 663
Total des transferts	37 041 704	36 861 704	43 492 222	43 492 222	45 159 784	45 308 148

Le financement des opérateurs concerne :

- l'ENSM : il s'agit principalement de la subvention pour charges de service public ;
- l'ENIM : il s'agit des remboursements d'exonérations de charges patronales prévues à l'action 3 – flotte de commerce ;
- l'ASP : il s'agit du montant versé à l'agence qui traite l'instruction des dossiers FEAMP ;
- le SHOM : il s'agit d'une participation au service hydrographique de la marine qui réalise des campagnes exploratoires, de cartographie et de bathymétrie ;
- le CEREMA : il s'agit de versements effectués dans le cadre d'une convention pluriannuelle pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du soutien sur d'autres opérations (*France vue sur mer*).

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	220 232 228	2 16 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total		220 232 228	2 16 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	232	228

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

L'exécution du plafond d'emploi a été de 228,39 ETPT, dont 228,22 ETPT sous plafond d'emplois et 0,17 ETPT hors plafond d'emplois par rapport à un plafond fixé à 232 ETPT. L'écart d'exécution s'explique notamment par :

- Un retard sur le recrutement de 3 enseignants sur le site du Havre, pour lesquels les postes sont ouverts et publiés, l'un d'entre eux venant d'être pourvu. Ce retard matérialise un déficit d'attractivité territoriale qui allonge les délais de recrutement (écart de 2,25 ETPT) ;
- La vacance temporaire du poste de directeur du site de Saint-Malo (écart de 0,3 ETPT) ;
- Une vacance temporaire liée à un certain nombre de rotations de poste sur les fonctions support et centrales et à la vacance du poste de directeur du développement et des partenariats, dont la réorganisation décidée par le CIMER se termine (0,9 ETPT).

Après le rapatriement des services centraux de Marseille au Havre, l'ENSM a connu un renouvellement important de ses services supports. Les arrivées de fin 2020 et 2021 ont permis de compléter les places manquantes et ont augmenté l'effectif de la DGS.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	25 000	0	0
Total	25 000	0	0

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENSM - Ecole nationale supérieure maritime

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM), unique opérateur du programme 205 a disposé en 2021 d'une subvention pour charges de service public du programme 205 (18,02 M€). Elle représente la majeure partie de ses recettes. Les ressources propres de l'ENSM s'établissent à 5 M€.

La part des ressources propres s'est améliorée en 2021 avec une augmentation du montant des recettes liées essentiellement à la formation continue.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					370	
Transferts					370	
P205 – Affaires maritimes	18 046	18 046	18 250	18 250	18 051	18 051
Subventions pour charges de service public	18 046	18 046	18 250	18 250	18 047	18 047
Transferts					3	3
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables					11	11
Subventions pour charges de service public					11	11
Total	18 046	18 046	18 250	18 250	18 432	18 062

La subvention pour charges de service public effectivement versée à l'ENSM s'élève à 18,024 M€ en AE et en CP en 2021 ; en raison d'une erreur d'imputation, le montant indiqué dans le tableau ci-dessus est majoré et s'établit à 18 047 M€ en AE et en CP.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	17 211	17 508	Subventions de l'État	17 650	18 024
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 500	4 109	– subventions pour charges de service public	17 650	18 024
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 504	7 758	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		207
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 800	2 950	Revenus d'activité et autres produits	6 585	6 674
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 800	2 950	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		5
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 600	1 915
Total des charges	24 715	25 266	Total des produits	24 235	24 906
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	480	360
Total : équilibre du CR	24 715	25 266	Total : équilibre du CR	24 715	25 266

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	720	671
Investissements	3 368	1 878	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	100	
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 368	1 878	Total des ressources	820	671
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 548	1 207

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'exercice 2021 s'achève avec un résultat comptable déficitaire de 360 K€. La capacité d'autofinancement est en baisse à 671 K€ et les investissements de l'exercice (1,8 M€) sont en partie financés par le fonds de roulement. Néanmoins à l'issue de l'exercice, le niveau de trésorerie est de 6 749 K€.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses par destination du compte financier 2021 de l'établissement.

Destination	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
CF 2021	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1. Enseignement	12 015 998	12 015 998	1 904 124	1 779 450			1 271 136	958 588	16 191 258	14 764 038
2. Recherche	446 582	446 582	50 363	111 639			68 741	140 130	565 688	698 361
3. International			3 388	3 388					3 388	3 388
4. Fonctions Support	5 254 242	5 254 242	2 465 950	2 410 137			606 340	783 315	8 328 632	8 447 894
TOTAL	17 718 822	17 718 822	4 423 826	4 304 614	0	0	1 946 217	1 882 033	24 058 664	23 903 468

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
7 355	3 290	6 749

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	17 211	17 211	17 717	17 717
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	4 790	4 704	4 424	4 305
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	1 967	3 368	1 946	1 882
Dont enveloppe recherche	750	733	566	699
- Personnel enveloppe recherche	500	500	447	447
- Fonctionnement enveloppe recherche	194	174	50	112
- Investissement enveloppe recherche	56	59	69	140
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 968	25 283	24 087	23 903
dont contributions employeur au CAS pensions	4 500	4 500	4 109	4 109

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	22 245	23 122
Subvention pour charges de service public	17 650	18 024
Autres financements de l'État	29	11
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	96
Recettes propres	4 566	4 991
Recettes fléchées	490	178
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	490	178
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	22 735	23 300
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 548	603

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignement/ international/Support	17 211 17 717	4 790 4 424	4 704 4 305	0 0	0 0	1 967 1 946	3 368 1 882	23 968 24 087	25 283 23 903	
Total	17 211 17 717	4 790 4 424	4 704 4 305	0 0	0 0	1 967 1 946	3 368 1 882	23 968 24 087	25 283 23 903	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 548	603
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	30
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 548	634
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	1	0
Total des besoins	2 548	634

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	27
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	27
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 548	606
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 549	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	606
Total des financements	2 548	634

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	222	248	228
– sous plafond	220	232	228
– hors plafond	2	16	

Affaires maritimes

Programme n° 205 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.